

CAHIER DES CHARGES

Afin de répondre au mieux aux attentes du Vendeur et de la Ville de Beauvais, voici les prescriptions à respecter :

Concernant le bâtiment ancien :

- 1) Conserver le bâtiment afin de respecter l'aspect patrimonial du boulevard Amyot d'Inville
 - 2) Programmation
- Option 1 : maintien de la destination tertiaire
- Option 2 : restructuration du bâtiment en habitations, en respectant les dispositions suivantes :
- Privilégier les logements de grande taille, dans la limite de 9 appartements créés
 - Pas de logements sociaux
 - Création de 2 places de stationnement par logement, à aménager sur la parcelle

Concernant les bâtiments contemporains :

AUCUNE AUTORISATION D'URBANISME ne sera accordée par la Ville pour rénover, réhabiliter, ou restructurer ce bâtiment.

Tout projet visant à démolir ces bâtiments sera donc valorisé.

Voir courrier de la Maire de Beauvais attaché à l'annonce.

CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

En sus des éléments listés page suivante, chaque dossier comportera :

- Présentation de la structure porteuse de projet (associés, actionnariat, chiffre d'affaires)
- Références de la structure : synthèse des projets passés et en cours permettant de rendre compte de son expérience sur des opérations similaires
- Projet détaillé pour le site : programmation détaillée, plan masse
- Bilan promoteur : recettes, coût projet, et marge du promoteur

CONDITIONS SUSPENSIVES

Aucune condition suspensive liée à l'obtention d'autorisations d'urbanisme permettant de valoriser les droits à construire résultant de la démolition des parties bâties contemporaines ne sera acceptée par le Vendeur.

La Vente se faisant en l'état, le Vendeur acceptera donc uniquement, en sus des conditions suspensives de droit commun, les conditions suspensives :

- d'obtention définitive de financement pour l'acquisition et les travaux
- d'obtention d'autorisation d'urbanisme pour la démolition des bâtiments contemporains et la restructuration du bâtiment historique

CONTACT : beaulieu@agorastore.fr

Pour toute question complémentaire, veuillez vous référer à [notre centre d'aide](#)

1 – VISITEZ LE BIEN

Afin de pouvoir participer à la vente, **UNE VISITE DU BIEN EST OBLIGATOIRE.**

Nous vous remercions de bien vouloir cliquer sur « demande de visite » et sélectionner l'un des créneaux proposés.

2 – FAITES UNE PREMIERE OFFRE

Une fois la visite effectuée, vous recevrez un email vous invitant à déposer une offre en ligne, au prix de départ indiqué sur la fiche produit. Veuillez cliquer sur « Commencer » dans le mail, afin de déposer votre offre.

Dans ce cadre, il vous sera demandé de charger des documents justificatifs, notamment pièce d'identité, KBIS, **preuve de détention des fonds, et accord de principe de la banque si vous souhaitez financer via un emprunt bancaire.**

Vos justificatifs financiers doivent permettre de couvrir le montant du prix de départ et des travaux projetés.

Votre offre doit être signée électroniquement afin d'être prise en compte.

Vous devrez également fournir par email à votre conseiller, les documents cités page 1 du présent document.

VOTRE DOSSIER DOIT ETRE COMPLET AVANT L'OUVERTURE DE LA VENTE, dont la date figure sur la fiche produit.

3 – PARTICIPEZ AUX ENCHERES

Si votre dossier est complet vous serez autorisé à participer à la vente.

Prenez bien connaissance des éléments suivants :

- Minimum d'augmentation : inscrit sur la fiche produit
- Date et heure de fin de vente, et système d'enchère glissante
- Enchère automatique

S'agissant d'une mise en concurrence en ligne, placer la meilleure offre ne vous assure pas de remporter le bien. Le Vendeur reste libre de choisir l'acquéreur sur la base de critères multiples : prix, conditions suspensives, projet, etc...

4 – FINALISEZ VOTRE ACQUISITION

A la fin de la vente, et si votre offre fait partie des plus élevées, nous vous demanderons (i) d'authentifier votre offre en ligne et (ii) de fournir des documents justificatifs complémentaires.

Les ventes Agorastore sont des ventes de gré à gré.

Une fois l'acceptation du Vendeur formulée, par courrier ou par l'intermédiaire d'Agorastore, nous vous accompagnerons jusqu'à la signature de l'acte de vente chez le notaire.